



Je reçois des colis à mon nom.

Par **alexis57**, le **14/06/2008** à **21:22**

Bonjour,

Il y a environ une semaine, j'ai reçu un colis à mon nom où il y avait des bonbons dedans. Je n'ai pas d'enfants, je suis seul chez moi et je n'ai jamais commandé de bonbons.

Le colis vient d'une société de grossiste en confiserie.

Je voudrais savoir si je risque quelque chose si je garde le colis mais que plus tard, je vois la gendarmerie rentrer chez moi car ce colis a été acheté sur internet avec une carte bleue volée.

Je vous demande ça car avec toutes les arnaques à la carte bleue qu'il y a en ce moment...

Mais surtout que je ne suis pas seul à recevoir des colis dont on a jamais commandé.

Merci !

Par **ly31**, le **15/06/2008** à **16:17**

Bonsoir,

Je vous conseille de renvoyer ce colis à son expéditeur en ayant soin de garder toutes les preuves du retour !

Si toutefois vous gardez ce colis, je pense que dans quelques jours vous recevrez la facture !

Je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31

Par **alexis57**, le **15/06/2008** à **16:39**

ok mais c'est trop tard, je l'ai donné à un enfant de moi voisin.
Mais est ce que je risque d'avoir des problèmes ?

Par **ly31**, le **15/06/2008** à **16:53**

Re Bonsoir,

C'est très gentil pour l' enfant de vos voisins, mais vous risquez de recevoir la facture à régler !

Je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31

Par **alexis57**, le **15/06/2008** à **17:19**

Comment ça la facture ?
C'est légal d'envoyer des colis puis ensuite de les faire payer ?

Par **frog**, le **15/06/2008** à **17:44**

[citation]vous risquez de recevoir la facture à régler ! [/citation]

Une facture à régler en absence de contrat synallagmatique préalable ? Ce serait un brin osé...

Pour rappel, un post consacré au cas de figure décrit se trouve [ici](#)

Par **ly31**, le **15/06/2008** à **17:49**

Bonsoir,

Ne vous mèprenez pas, mais le Père Noël n'existe plus !

J'ai eu personnellement le cas dans ma famille, ou la grand mère se demandait ce que c'était, et bien il y avait dans ce colis des produits alimentaires de luxes venant d'Italie, puis quelques jours après, elle recevait la facture qui s'élevait à environ 80€

Malheureusement, celle ci ayant ouvert le colis, elle s'est trouvée dans l'obligation de régler cette facture !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **frog**, le **15/06/2008** à **18:32**

[citation]Malheureusement, celle ci ayant ouvert le colis, elle s'est trouvée dans l'obligation de régler cette facture !

[/citation]

Sur quel fondement ?

Par **alexis57**, le **15/06/2008** à **20:16**

Je vous remercie.

Tanpis pour moi !

Par **ly31**, le **15/06/2008** à **20:41**

Re Bonsoir,

Avez vous signé le bon de livraison ? ? ?

De toute façon ne vous inquiétez pas, cela n'ira pas très loin !

Je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31

Par **alexis57**, le **15/06/2008** à **22:48**

Oui j'ai signé le bon de livraison, ce qui m'embête le plus c'est que ce sont des bonbons donc pas possible de renvoyer si il y a un soucis .

Par **johnwayne**, le **19/06/2008** à **01:47**

il risque d'y avoir une enquête.

la personne qui s'est fait voler la carte va s'apercevoir qu'il y a eu un souci et le commerçant va porter plainte.

De ce fait, il va transmettre toutes les informations relatives à la commande passée aux autorités concernées.

de là, il va y avoir enquête détaillée.

voir éventuellement où ta machine s'est connecté, et voir quels connexions se sont faites auprès du commerçant.

Cela permettra de vérifier ce qui s'est passée.

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 10:27**

Je vous remercie.

En espérant que les services de polices ont autres choses a faire que de mené une enquête pour quelques bonbons lol

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 13:06**

ici je ne pense pas que c'est une histoire de bonbons.

tout dépend du montant de la valeur qui a été volé et s'il y a plainte de la part du commerçant et la personne qui s'est fait volé sa carte bancaire.

s'il y a infraction, peu importe le contenu de la marchandise.

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 16:09**

Sur la facture, il y en avait pour 60€

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 16:15**

si la facture est à votre nom, cela pose souci.

car vous vous devez alors de régler le contenu.

et s'il s'avere qu'une carte volée a été utilisée, une enquête va être diligenté.

banque et commerçant peuvent se retourner contre vous.

enfin tout dépend s'ils décident de s'acharner à vous poursuivre ou non.

vous avez peut être le nom du commerçant en question?

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 16:19**

En fait, le commerçant m'a contacté par e-mail car j'avais déjà fait des commandes chez eux (pas moi mais des amis).

Et Valgourmand (la société) m'a demandé de leur rembourser car ce sont des commandes payés frauduleusement mais je n'étais pas au courant, (ce sont des amis d'internet, je suis mineur)

Je ne possède pas de chéquier.

C'est compliqué

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 16:26**

J'ai du mal à comprendre: des gens commandaient avec livraison chez vous...?

Si vous êtes mineur, cela risque de se retourner contre vos responsables juridiques, c'est à dire vos parents ou tuteurs.

il semble que le commerçant vous ayant identifié, vous soyez la personne qui prenne juridiquement (ou pas). tout dépend de la législation en matière de vols commis par des mineurs.

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 16:33**

ok, oui en fait, ce sont des personnes qui commandes chez moi car je leur ai rendu des services (installation de sites internet, serveurs de jeux etc...)

Mais sur valgourmand, il n'y a pas d'adresse de facturation, ce n'est qu'une adresse de livraison.

Valgourmand demande le remboursement de toutes les commandes frauduleuses (j'aurai du m'en douter que c'était frauduleux)

Et aujourd'hui, ils m'ont envoyé un e-mail en me disant qu'il y en avait encore 2.

ça commence a faire beaucoup pour des commandes que je n'aurai jamais du payer ...

Je compte leur rembourser les premières commandes pour ne pas avoir de problèmes mais si les autres commandes sont frauduleuses, je suis mal barré ...

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 16:40**

la question est : est ce que la facture (car normalement le commerçant doit vous en faire parvenir une) est à votre nom ou au nom de vos "amis" ?
si c'est un cadeau, cela ne pose pas de problème, la responsabilité incombe à celui qui a été facturé.

par contre si la facture est à votre nom ainsi que les éléments du compte, cela vous en incombe juridiquement.

vous devriez vous retourner contre vos "amis internet", pouvez vous nous en dire plus, il semble qu'ils vous ont escroqué? car ils vous ont payé en cadeau nature avec des cartes de paiement illicites. et ce sont eux les vrais coupables dans l'histoire.

Par **alexis57**, le **19/06/2008** à **16:51**

Il n'y a pas d'adresse de facturation, juste une adresse de livraison mais le compte de la commande est à mon adresse e-mail :

<http://apu.mabul.org/up/apu/2008/06/19/img-164825tnj3c.jpg.html>

Je ne trouve pas ça normal que le responsable soit sur celui qui est dans l'adresse de facturation car n'importe qui peut nous mettre sur une adresse de facturation.

Impossible de retrouver mes "amis" car je ne connais rien d'eux.

Si il porte quand même plainte, est que je risque de voir la police arriver chez moi ou j'aurais juste une convocation ?

Par **frog**, le **19/06/2008** à **18:26**

[citation]banque et commerçant peuvent se retourner contre vous. [/citation]

Dans l'hypothèse où le prix de vente a été viré sur le compte du commerçant, je ne vois pas ce que ce dernier pourrait bien faire.

[citation]il semble que le commerçant vous ayant identifié, vous soyez la personne qui prene juridiquement (ou pas). tout dépend de la législation en matière de vols commis par des mineurs.

[/citation]

Johnwayne, sans vouloir t'offenser, tes réponses me semblent un peu "légères" sur ce coup.

[citation]Impossible de retrouver mes "amis" car je ne connais rien d'eux. [/citation]

Dès le début tu soupçonnes une livraison faite suite à un usage frauduleux de CB, puis on apprend que tu as déjà commandé sur ce site, mais pour des potes dont tu ne connais rien, et maintenant tu as peur que les flics débarquent chez toi.

Pour le moment rien n'est très clair et on a bien l'impression que tu tournes autour du pot.

Pour pouvoir te dire ce qui t'attend, ça ne facilite pas les choses.

Hypothèse : Des potes à toi ont trouvé une carte bleue. Ils ont passé une commande en te demandant si ça te dérangerait que le colis arrive chez toi (moyennant quelques kinder bueno pour le service que tu leur rends). Toi tu ignorais tout de la provenance de la CB. Manque de bol, la société a envie de te facturer les 60 euros de kinder bueno que pour une raison inconnue tu as donné aux enfants des voisins - qui après en avoir mangé 1,6 kilos de ces machins finiront diabétiques d'ici la fin de la semaine. ;-)

Malheureusement, il est maintenant apparu que la CB pourrait être volée, et que tes potes t'ont fait un mauvais coup. Bien sûr tu n'as pas envie de les balancer, mais d'un autre côté, tu aimerais éviter qu'on réveille tes parents à 6h du matin pour perquisitionner ta chambre et emporter l'ordinateur familial.

Si l'histoire "compliquée" se résume grosso modo à ça, je pense qu'on pourra te fournir quelques éléments de réponse concrets. Dans la négative, explique nous un peu mieux, parce que là ton histoire n'est vraiment pas claire. Tu ne risques rien à dire la vérité ici. :-)

Par alexis57, le 19/06/2008 à 18:43

Oui alors voilà l'histoire complète lol (en même temps, j'essayais de savoir des choses)

J'ai des "amis" sur internet, ils ne savent pas installer des serveurs de jeux ni de sites internet, je l'ai fais gratuitement mais ils m'ont dit qu'ils allaient envoyer des bonbons chez moi pour me remercier.

J'ai reçu le(les) colis a mon adresse avec mon nom.

J'ai donné la plus part à mes voisins (des kilos de bonbons, non merci lol)

Quelques jours voir quelques mois plus tard (je pense 2mois) je reçois un e-mail de Valgourmand (e-mail avec lequel les commandes ont été faites):

Nous avons une commande à votre nom qui a été contestée par le porteur de la carte.

Je leur réponds que ce n'est pas moi qui ai passé les commandes

Sans règlement à l'amiable de votre part concernant toutes vos commandes passées sur notre site (et qui se révèlent frauduleuse), nous déposerons plainte auprès des services de police.

J'ai 3 commandes vous concernant qui ont fait l'objet d'une réclamation du porteur de la CB utilisée.

A priori vous n'utilisez pas VOTRE carte bancaire.

Je continue de leur dire que ce n'est pas moi qui ai fait les commandes et comment je peux régler ce problème, si il est borné il va porter plainte contre moi ...

Il me donne les numéros de commandes qui ont été payer frauduleusement.

Je leur demande si ils ont bien reçu les paiements.

Nous avons reçu les 3 paiements mais nous avons dû les rembourser suite aux plaintes déposées par les clients propriétaire des cartes bleus.

Après quelques e-mails plutard (sans importance)

Si ce n'est pas vous qui faites les achats, c'est vous qui les recevez, vous êtes autant responsable.

Sans remboursement des 3 commandes frauduleuses, une plainte sera déposée.

1 semaine après je reçois un autre e-mail :

*J'ai 2 nouveaux impayés vous concernant :
Il me liste les commandes*

Voilà, je lui ai proposé de rembourser petit par petit car je n'ai pas de chéquier.

En tout il doit y en avoir pour 120€ de commandes (je viens de me rendre compte, plusieurs fois 30€, ça grimpe vite)

Mes questions sont : Est ce que je risque de voir débarquer la police chez moi (j'ai un ordinateur portable + un pc fixe + un pc familial + un pc a mon frère)
Il ne trouverons rien car ce n'est pas moi qui ai payé, l'adresse ip doit le prouver ...

Par frog, le 19/06/2008 à 19:01

Avec tous ces éléments en main, on y voit de suite plus clair.

Je n'ai pas le temps de détailler (j'y reviendrais au plus tard demain), toujours est-il qu'à mon avis tu ne dois rien payer du tout et que tout ce que tu risques, c'est une rapide audition où pourvu que tu relates les faits avec la même clareté, l'histoire se retournera contre la personne qui a effectivement fait usage de la CB. Bref, à part une courte visite de locaux de police totalement délabrés, tu n'as pas grand chose à craindre. (C'est une expérience à faire ;-))

Par alexis57, le 19/06/2008 à 19:42

Merci, j'aurai une dernière question,
Suite à ce qu'on m'a dit et ce que j'ai lu, par exemple (ce que je ne ferais jamais) si je trouve une carte bleue dans la rue et que je commande par exemple sur cdiscount. Avec comme adresse de facturation, une fausse (celle d'un gars à 500km de chez moi) et mon adresse comme adresse de livraison, puis une adresse e-mail hotmail et tout ça connecté dans un

cybercafé ou en ville sur un réseau wifi libre. (donc impossible de me retrouver avec l'ip)
Moi qui vais recevoir la marchandise, je suis censé de jamais voir la police arriver.
C'est bien ça ?
Une faille dans la loi ?

Par **johnwayne**, le **19/06/2008** à **20:16**

ce qui me parait étrange dans cette histoire
c'est que

1°) la commande a été faite avec ton email

2°) que tu disposes du login et mot de passe chez valgourmand.

3°) donc dans tous les cas, tu as été informé de la commande donc et donc de sa réception.

tu ne pouvais pas ne savoir que tu allez recevoir le colis.

le commerçant s'il prouve qu'il y a eu fraude, malhonnête, complicité dans une fraude,

comme dis frog: si tu n'as rien à te reprocher, alors tu ne crains rien meme si la police débarque chez toi.

après, on verra si la police acceptera tes arguments. car si tu disposes d'un compte chez valgourmand et que des commandes sont effectués pour être livré chez toi, avec ton email, ton adresse et la carte bleue d'une autre... je ne suis pas sur qu'il avale facilement l'histoire que c'est "tes potes inconnues d'internet" qui ont payé à ta place.

Par **alexis57**, le **19/06/2008** à **20:35**

Bin j'ai vu que j'avais un compte quand j'ai reçu la première commande, ils m'ont envoyé un e-mail et de la j'ai récupéré le passe (Vous avez oublié votre mot de passe ?) y a rien de sorcier ...

Et oui j'ai été informé de la commande et de la réception vu qu'on me l'a envoyé pour me remercier.

C'est quand même fou que quelqu'un envoi une commande avec vos coordonnées en vous disant que c'est un cadeau et 2mois après vous avez un e-mail disant qu'il s'agit d'une fraude.

Ou même sans savoir,

Imaginez que vous recevez des colis a votre nom et avec l'adresse de facturation a votre nom. 2 mois après, vous recevez un mail en disant qu'il faut rembourser car c'est une fraude et sinon il porte plainte contre vous.

J'ai peur car je ne sais pas comment leur prouver que ce n'est pas moi qui les ai pas envoyé, à par l'adresse ip y a rien d'autre.

Par **frog**, le **19/06/2008** à **21:12**

[citation]J'ai peur car je ne sais pas comment leur prouver que ce n'est pas moi qui les ai pas envoyé, à par l'adresse ip y a rien d'autre.

[/citation]

Ce sera à la société d'en apporter la preuve.

[citation]le commerçant s'il prouve qu'il y a eu [...][/citation]

Ca va être coton de prouver l'intentionnalité quant à d'éventuels délits.

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 21:16**

Et pour mon avant dernier post ?

Par **frog**, le **19/06/2008 à 22:55**

[citation]Moi qui vais recevoir la marchandise, je suis censé de jamais voir la police arriver.

C'est bien ça ?

Une faille dans la loi ? [citation]

Si tu te fais envoyer un MacBook à 2000 euros par un inconnu qui aura utilisé une carte bleue volée et qui aura chopé ton adresse au pif dans l'annuaire téléphonique, tu peux être certain que la police te rendra une visite matinale pour petit déjeuner avec toi ou qu'elle t'enverra une invitation à prendre le café en cours de journée afin de tirer les choses au clair. Parce que ça risque de n'être que moyennement crédible comme coup de hasard.

J'imagine qu'il y aura aussi recours à consultation de la Fadet (facture détaillée) de tous les appels entrants et sortants de l'heureux tiers de bonne foi qui aura reçu la marchandise. Et peut être bien d'autres moyens légaux.

Si le mis en cause n'a pas une version très convaincante, il y a des risques qu'il passe un jour ou deux en garde à vue. Et vu les conditions de détention de merde qu'on a en France (cellules collectives avec des excréments aux murs et une odeur persistante de clochard, repas absolument immondes et de quantité plus que modeste, copains de cellule peu commodes), les langues se délient généralement au bout de quelques heures.

Et de toute manière, dans l'hypothèse où l'on ne retrouve pas le mec qui a passé la commande en vue de le faire payer, si bien que le tiers de bonne foi n'a pas commis de délit répréhensible, il sera tout de même tenu de restituer la marchandise.

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 23:09**

question bete: a mon avis, on peut essayer d'obtenir des infos sur tes amis inconnues d'internet fraudeurs.

si tu leur as rendu service en installant des serveurs, etc... tu n'as qu'à filé l'adresse de leurs

serveurs.

grace au travail que tu as effectué pour eux, on pourrait remonter jusqu'a eux sans soucis.

... il doit y avoir des traces de ton travail pour eux.

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 23:13**

C'est ce que je pense faire lol mais si ils ont aussi utilisé une fausse carte ou ont payé les serveurs frauduleusement... C'est encore plus mal barré et vu qu'il y en a pas beaucoup qui utilise leur vrai nom pour louer un serveur de jeu...

En tout cas je vous remercie, j'attends la police et je leur raconterais tout.

Par **johnwayne**, le **19/06/2008 à 23:16**

as tu des adresses pour leur serveurs?

Par **alexis57**, le **19/06/2008 à 23:23**

Je ne possède rien sur leur serveur, j'ai juste donné les fichiers a mettre sur leur serveur pour que cela fonctionne.

Donc aucun moyen de les identifier.

Je n'enregistre pas mes conversations msn donc c'est encore plus chiant.

Par **johnwayne**, le **20/06/2008 à 09:42**

et tu les as donné comment tes fichier?

Par **alexis57**, le **20/06/2008 à 10:14**

Par msn, et je les ai guidé étape par étape.

Par **domi**, le **20/06/2008 à 13:17**

Excusez moi de me mêler de la conversation , mais si tu as parlé avec eux par MSN tu as leurs pseudosbizarre ton histoire ! tu as intérêt a être plus convaincant si la police débarque ! Bon courage .

Par **alexis57**, le **20/06/2008** à **19:15**

Pour 120€ ? Au pire ma mère rembourse 120€ et voila.

Oui j'ai leur pseudo, et les adresses mails mais bon je pense pas que ce soit une preuve car je peux en inventer...

Par **johnwayne**, le **20/06/2008** à **19:20**

si la police intervient, faut pas croire que cela va s'arreter à: "rembourser uniquement 120 €, madame. votre fils a fait des betises et aurevoir"... après il peut y avoir des poursuites

le reglement a l'amiable cela se fait avant avec le commercant. pas apres.